

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2025 710 007

Date d'envoi de convocation : 24 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20250203-DEAF2025710007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2025

L'an Deux Mil Vingt Cinq
Le 3 février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Isabelle JULIEN, Audrey BUSSY, Patrick BASSETTE, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI.

Etaient absents à l'appel nominal : Didier GERVAIS (pouvoir à Christine DONNET), Marie-France BEAUVAIS (pouvoir à Michèle GAUTIER), Georges LEMAITRE (pouvoir à Frédérique VAUDRY), Frédérique CORMONT et Sylvie FICHET (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT

Objet : Définition des modes de gestion des amortissements

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le budget de l'exercice 2025 ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération DE AF 2022 710 010 fixant le cadre de l'amortissement *au prorata temporis* des immobilisations ;

VU la délibération DE AF 2021 710 014 fixant les durées d'amortissement des attributions de compensation ainsi que la possibilité de sa neutralisation chaque année ;

CONSIDERANT

- qu'il convient de compléter la délibération DE AF 2021 710 013 fixant les durées d'amortissement

VU le rapport de Monsieur Le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de fixer les nouvelles durées d'amortissements selon le tableau présenté ci-dessous :



Catégorie	Article	Libellé	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
	2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	2 ans
	2032	Frais de recherche et de développement	2 ans
	2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	2 ans
	204	Subventions d'équipement versées	
	204xx1	<i>Biens immobiliers, matériel et études</i>	5 ans
	204xx2	<i>Bâtiments et installations</i>	30 ans
	204xx3	<i>Projets d'infrastructures d'intérêt national</i>	40 ans
	2046	<i>Attribution de compensation</i>	1 an
	2051	Concessions et droits similaires	2 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	2 ans	
Immobilisations corporelles	211X	Terrains	Non amortissable
	2121	Plantations d'arbres et arbustes	20 ans
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	Non amortissable
	213	Constructions	
	2131X	<i>Bâtiments publics</i>	Non amortissable
	2132X	<i>Bâtiments privés</i>	30 ans
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	
	21351	<i>Bâtiments publics</i>	Non amortissable
	21352	<i>Bâtiments privés</i>	20 ans
	214	Constructions sur sol d'autrui	
	2141	<i>Bâtiments publics</i>	Non amortissable
	2142	<i>Bâtiments privés</i>	30 ans
	215	Installations, matériel et outillage techniques	
	2152	<i>Installations de voirie</i>	Non amortissable
	21531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	30 ans
	21532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	30 ans
	2153X	<i>Réseaux divers</i>	Non amortissable
	2156X	<i>Matériel et outillage d'incendie et de défense civile</i>	10 ans
	21572	Matériel technique scolaire	5 ans
	215731	Matériel roulant de voirie	10 ans
	215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
	21578	Autre matériel technique	5 ans
	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	5 ans
216X	Biens historiques et culturels	Non amortissable	
21612	Dépenses immobilières ultérieures immobilisées	40 ans	
21622	Dépenses mobilières ultérieures immobilisées	20 ans	
217	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		

	2171X	Terrains	Non amortissable
	21721	Plantations d'arbres et arbustes	20 ans
	21728	Agencements et aménagements de terrains	Non amortissable
Catégorie	Article	Libellé	Durée d'amortissement
Immobilisations corporelles	21731X	Bâtiments publics	Non amortissable
	21732X	Bâtiments privés	30 ans
	21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Non amortissable
	2174	Constructions sur sol d'autrui	
	21741	Bâtiments publics	Non amortissable
	21742	Immeubles de rapport	30 ans
	21745	Installations générales, agencements, aménagements	Non amortissable
	2175	Installations, matériel et outillage techniques	
	21752	Installations de voirie	10 ans
	21753	Réseaux divers	Non amortissable
	21756	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
	217572	Matériel technique scolaire	5 ans
	2175731	Matériel roulant de voirie	10 ans
	2175738	Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
	217578	Autre matériel technique	5 ans
	21758	Autres installations, matériel et outillage technique	5 ans
	2176X	Biens historiques et culturels	Non amortissable
	217612	Dépenses immobilières ultérieures immobilisées	40 ans
	217622	Dépenses mobilières ultérieures immobilisées	20 ans
	2178	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	
	21782X	Matériel de transport	5 ans
	21783X	Matériel informatique	5 ans
	21784X	Matériel de bureau et mobilier	5 ans
	21785	Matériel de téléphonie	5 ans
	21788	Autres	5 ans
	218	Autres immobilisations corporelles	
	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans
	21828	Autres matériels de transport	5 ans
	2183X	Matériel informatique	5 ans
	2184X	Matériel de bureau et mobilier	5 ans
	2185	Matériel de téléphonie	5 ans
	2188	Autres	
	Appareils électroménager	5 ans	
	Equipements sportifs, de garage, de cuisine	10 ans	
	Appareils de lavage et ascenseurs	20 ans	

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

~~Le Maire~~
Olivier ROCHE

